

PROCES VERBAL
D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 22/2026/INDH
(1^{ère} séance)

Le lundi 13 juillet 2026 à 10 heures 00 min, la commission d'appel d'offres ouvert national conformément à la décision de Monsieur le Gouverneur de la Province de Tiznit n° 22/2026 est composée comme suit :

• **Membres de la commission :**

- **M. Hilal Abdellah**, Chef de la Division du Budget, des Marchés, des ressources humaines et des moyens généraux, président ;
- **M. BENBAIDA Mohamed Abdelhay**, Représentant de la T.G.R - Tiznit ; membre ;
- **M. El madani MOUASSISS**, Chef du service des marchés/ Province de Tiznit ; membre.
- **M. Hassan GOUGLOU**, Représentant de la division des équipements / Province de Tiznit ; membre ;

La commission s'est réunie en séance publique dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Tiznit (salle des réunions), en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 22/2026/INDH, portant sur **la réalisation des essais géotechniques et contrôle de qualité des travaux inscrits au programme INDH 2026 (P1) de la province de Tiznit.**

Conformément à l'avis publié dans deux journaux à diffusion nationale et dans le portail des marchés marocains publics, www.marchespublics.gov.ma, à savoir :

Journal	N°	Date
Libération	10826	17 au 18-06-2026
جريدة رسالة الأمة	13364	17 au 18-06-2026
Portail des marchés		18/06/2026

A l'ouverture de la séance, le président consulte sur le portail des marchés publics, les offres déposées sous format électronique par les concurrents suivants :

1. STE LABO CONSEIL INGENIRIE SUD S.A.R.L AU
2. STE LCBTP SARL AU
3. STE LABO CONTROL SARL
4. STE LABOSUD. S.A.R.L
5. STE LGC S.A.R.L AU
6. STE LABORATORY CIVIL ENGINEERING SARL AU
7. STE L.G.C.I SARL
8. STE LABNORVIDA SARL
9. STE laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL

Le Président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire.

Le président remet le support écrit contenant l'estimation des coûts détaillés des prestations : **97 620,00 dhs (quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt dirhams et 00 centimes).**

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des coûts des prestations.

Le président cite les journaux, les références de publication au portail des marchés publics.

Le président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices éventuels qui entachent la procédure.

Le Président ouvre les enveloppes extérieures des plis contenant les dossiers des concurrents, cite dans chacun d'eux la présence des enveloppes exigées. Il ouvre ensuite l'enveloppe portant la mention " dossier administratif et technique", énonce les pièces contenues dans chaque dossier (administratif, technique) et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue ; les concurrents et le public se retirent de la salle.

Ensuite, la commission se réunit à huis clos pour examiner les dossiers administratifs et techniques des concurrents. Elle écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants :

Concurrents éliminés	Motif
	Néant

Elle arrête ensuite la liste des concurrents admissibles en précisant ceux dont les dossiers doivent être complétés ou qui comportent des erreurs ou discordances à rectifier, à savoir : * **Néant**

A – liste des concurrents admissibles sans réserves :

- 1. STE LABO CONSEIL INGENIRIE SUD S.A.R.L AU
- 2. STE LCBTP SARL AU
- 3. STE LABO CONTROL SARL
- 4. STE LABOSUD. S.A.R.L
- 5. STE LGC S.A.R.L AU
- 6. STE LABORATORY CIVIL ENGINEERING SARL AU
- 7. STE L.G.C.I SARL
- 8. STE LABNORVIDA SARL
- 9. STE laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL

B – liste des concurrents admissibles avec réserves :

Concurrents	Motif de la réserve
	Néant

La séance publique est alors reprise et le président :

– donne lecture de la liste des concurrents admis cités ci-dessus.

Il s'agit des concurrents suivants :

STE LABO CONSEIL INGENIRIE SUD S.A.R.L AU
STE LCBTP SARL AU

DM

Ab.

STE LABO CONTROL SARL /
STE LABOSUD. S.A.R.L /
STE LGC S.A.R.L AU
STE LABORATORY CIVIL ENGINEERING SARL AU /
STE L.G.C.I SARL /
STE LABNORVIDA SARL /
STE laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL /

Le président procède, à l'ouverture des enveloppes des concurrents admis portant la mention « Offres financières » et donne lecture de la teneur des actes d'engagement, comme suit :

Concurrents	Montant de l'acte d'engagement
STE LABO CONSEIL INGENIRIE SUD S.A.R.L AU	112 032,00 /
STE LCBTP SARL AU	97 044,00 /
STE LABO CONTROL SARL	97 848,00 /
STE LABOSUD. S.A.R.L	96 648,00 /
STE LGC S.A.R.L AU	97 536,00 /
STE LABORATORY CIVIL ENGINEERING SARL AU	96 648,00 /
STE L.G.C.I SARL	96 879,60 /
STE LABNORVIDA SARL	96 799,20 /
STE laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL	98 148,00 /

La commission poursuit alors ses travaux à huis clos. Elle écarte les concurrents suivants pour les motifs ci-après :

Concurrents	Motifs des éliminations

Elle procède ensuite à la vérification des opérations arithmétiques des offres des concurrents admis et rectifie les erreurs de calcul relevées et rétablit les montants exacts des offres concernées.

Ces rectifications donnent les résultats suivants :

Concurrents	Montant de l'acte d'engagement -Avant Vérification-	Montant de l'acte d'engagement -Après Vérification-
STE LABO CONSEIL INGENIRIE SUD S.A.R.L AU	112 032,00 /	112 032,00 /
STE LCBTP SARL AU	97 044,00 /	97 044,00 /
STE LABO CONTROL SARL	97 848,00 /	97 848,00 /
STE LABOSUD. S.A.R.L	96 648,00 /	96 648,00 /
STE LGC S.A.R.L AU	97 536,00 /	97 536,00 /
STE LABORATORY CIVIL ENGINEERING SARL AU	96 648,00 /	96 648,00 /
STE L.G.C.I SARL	96 879,60 /	96 879,60 /
STE LABNORVIDA SARL	96 799,20 /	96 799,20 /
STE laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL	98 148,00 /	98 148,00 /

Cette formalité accomplie, la commission écarte les offres financières jugées excessives et les offres financières jugées anormalement basses par rapport au montant de l'estimation établi par le maître d'ouvrage.

A - La liste des concurrents écartés :

Concurrents	Motifs des éliminations
Néant	

B - Liste des concurrents admis :

- 1. STE LABO CONSEIL INGENIRIE SUD S.A.R.L AU
- 2. STE LCBTP SARL AU
- 3. STE LABO CONTROL SARL
- 4. STE LABOSUD. S.A.R.L
- 5. STE LGC S.A.R.L AU
- 6. STE LABORATORY CIVIL ENGINEERING SARL AU
- 7. STE L.G.C.I SARL
- 8. STE LABNORVIDA SARL
- 9. STE laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL

La commission détermine, ensuite, le prix de référence qui est : **98 231,27 dirhams.**

La commission procède, ensuite, au classement des offres des concurrents suivant les critères fixés au règlement de consultation.

Ce classement donne les résultats suivants :

- 1. STE laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL
- 2. STE LABO CONTROL SARL
- 3. STE LGC S.A.R.L AU
- 4. STE LCBTP SARL AU
- 5. STE L.G.C.I SARL
- 6. STE LABNORVIDA SARL
- 7. STE LABOSUD. S.A.R.L
- 8. STE LABORATORY CIVIL ENGINEERING SARL AU
- 9. STE LABO CONSEIL INGENIRIE SUD S.A.R.L AU

L'offre la plus avantageuse est l'offre présentée par la **Société laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL.**

La commission invite le concurrent ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans un délai de **07 jours** à produire :

- a. Le complément des pièces du dossier administratif.

Fait à Tiznit le : 13/07/2026
Le Président de la Commission


Signé : ABDELLAH HILAL

MEMBRES DE LA COMMISSION :

M. BENBAIDA Mohamed Abdelhay



M. El madani MOUASSISS



M. Hassan GOUGLOU



PROCES VERBAL
D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 22/2026/INDH
(2ème séance)

Le mardi 21 juillet 2026 à 11 heures 30 min la commission d'appel d'offres ouvert national N°22/2026/INDH, portant sur la réalisation des essais géotechniques et contrôle de qualité des travaux inscrits au programme INDH 2026 (P1) de la province de Tiznit, est composée comme suit :

Membres de la commission :

- **M. Hilal Abdellah**, Chef de la Division du Budget, des Marchés, des ressources humaines et des moyens généraux, président ;
- **M. BENBAIDA Mohamed Abdelhay**, Représentant de la T.G.R - Tiznit ; membre ;
- **M. El madani MOUASSISS**, Chef du service des marchés/ Province de Tiznit ; membre.
- **M. Hassan GOUGLOU**, Représentant de la division des équipements / Province de Tiznit ; membre ;

La commission d'appel d'offres reprend la séance, elle s'assure de support ayant servi de moyen d'invitation du concurrent concerné la société (**laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL**). (Date d'envoi : 16/07/2026 à 11:46)

Elle vérifie la réponse reçue. (Date de réception : 16/07/2026 à 12:02)

La commission examine les pièces et la réponse reçue et les juge acceptables, et décide de proposer au maître d'ouvrage de retenir l'offre du concurrent ayant présenté l'offre la mieux disante par rapport au prix de référence, qui est présentée par Société **laboratoire de géotechnique et travaux publics SARL**, pour un montant de **98 148,00 dhs** (quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante-huit Dhs et 00 cts).

Fait à Tiznit, le 21/07/2026
Le Président de la Commission

Signé : ABDELLAH HILAL

MEMBRES DE LA COMMISSION :

M. BENBAIDA Mohamed Abdelhay

M. El madani MOUASSISS

M. Hassan GOUGLOU